PROCÈS-VERBAL DE LA 11E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL–MONT-SAINT-HILAIRE TENUE LE 25 MARS 2025 À 18 H 30, EN MODE VIRTUEL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE CARON.

Intervenants :

M. Mario Aylwin, directeur général
M. Luc Beaudoin, secrétaire du conseil d'administration et président du comité gouvernance et éthique
M. Alain Borduas, président du comité coopération
Mme Sylvie Caron, présidente du conseil d'administration
Mme Christine Richer, présidente du comité de mise en candidature

Participation à l'assemblée en direct : 43 sessions

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beloeil−Mont-Saint-Hilaire.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et elle précise que le conseil d'administration a choisi une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que pour l'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes) ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration, une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

Cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 3 mars 2025.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation de la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Afin de permettre à tous de se familiariser avec la plateforme numérique, on présente une courte vidéo. Puis, la présidente poursuit en invitant le secrétaire à apporter des précisions sur le droit de vote. M. Beaudoin indique que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Les conditions suivantes doivent aussi être respectées :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société;
- Être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation.

La présidente recommande de nommer Mmes Cécile Faille et Marie-Claude Hogue scrutatrices puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé avant cette assemblée. Celles-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que la recommandation de nommer Mmes Cécile Faille et Marie-Claude Hogue scrutatrices soit adoptée.

Aucune question n'est soulevée.

On procède au vote. La proposition est adoptée à 100 %.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

PROJET

1. Ouverture de l’assemblée
   1.1 Mot de bienvenue
   1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée
   2.1 Règles pour participer à l’AGA
   2.2 Nomination des personnes scrutatrices
   2.3 Adoption de l’ordre du jour
   2.4 Adoption du procès-verbal de l’AGA du 2 avril 2024

3. Retour sur l’année 2024
   3.1 Rapport du conseil d’administration
   3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3 Rapport financier
   3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
   5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.2 Élection des membres du conseil d’administration
      5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection
      5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3 Présentation des personnes candidates
      5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
   5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

Aucune question n’est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), d’adopter l'ordre du jour.

On procède au vote. L’ordre du jour est adopté à 100 %.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 avril 2024

Tel qu’indiqué dans l’avis de convocation publié le 3 mars 2025, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé à cette même date sur le site Internet de la Caisse afin de permettre à tous d’en prendre connaissance. Le secrétaire n’en fait donc pas la lecture ni le résumé.

Aucune question n’est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beloeil−Mont-Saint-Hilaire tenue le 2 avril 2024 soit adopté.

On procède au vote. Le procès-verbal est adopté à 100 %.

3. RETOUR SUR L’ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d’administration

La présidente procède à la présentation de tous les membres du conseil d’administration. Elle poursuit en partageant les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s’est fixée. Pour terminer, elle exprime sa profonde gratitude envers toutes les personnes engagées, les membres du conseil d’administration, les employés, l’équipe de gestion et le directeur général. Mme Caron remercie également nos partenaires du Mouvement Desjardins qui coopèrent avec la Caisse afin de bien servir nos membres et clients.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

PROJET

M. Luc Beaudoin, président du comité gouvernance et éthique, présente le rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année terminée le 31 décembre 2024. Il précise qu'il est important de noter qu'annuellement, tous les employés et membres du conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie Desjardins et de s'engager à le respecter.

Voici donc le bilan de la surveillance des trois règles déontologiques :

1. Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
2. Les dépôts acceptés et les crédits accordés par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
3. Aucun contrat de fourniture de biens ou de services n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Le directeur général est invité à présenter les faits saillants du Mouvement Desjardins et les résultats de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Dans un premier temps, il partage la très belle performance du Mouvement Desjardins en précisant que les excédents avant ristournes aux membres sont de 3,356 M$, ce qui est primordial pour nous permettre :

1. D'accompagner nos membres et clients particuliers et entreprises durant la période de crise financière en demeurant compétitif et solide ;
2. D'investir dans la sécurité pour bien protéger nos membres et clients ;
3. D'investir dans la modernisation de nos systèmes et dans l'expérience numérique simplifiée que nos membres nous demandent (investissement de 1,9 G$ en 2024).

Le directeur général mentionne également que l'actif a dépassé 470 G$ et qu'il est normal de capitaliser le Mouvement et de générer des excédents plus grands pour nous permettre de faire des acquisitions, mais aussi pour sécuriser le capital.

Il ajoute que Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord et le 6e en importance dans le monde. En 2024, plus de 557 M$ ont été retournés aux membres et à la collectivité sous forme de ristournes, de dons et de commandites, ce qui démontre bien la participation des caisses dans leur milieu.

Pour ce qui est des résultats de la Caisse pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024, le directeur général invite l'assemblée à visionner une capsule vidéo démontrant sa bonne santé financière.

Puis, M. Mario Aylwin remercie les employés de la Caisse et l'équipe de gestion pour la qualité des services offerts aux membres et clients et pour leur grande contribution aux excellents résultats financiers. Il remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur confiance à son endroit et il termine en remerciant les membres de la Caisse.

Aucune question n'est soulevée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente d'assemblée invite M. Alain Borduas, président du comité coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

Fier de prendre part aux décisions qui façonnent notre institution financière et renforcent notre engagement dans la communauté, M. Borduas invite l'assemblée à écouter une courte capsule vidéo qui fait état des sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu via le FADM ou en dons et en commandites.

Le président du comité coopération félicite les trois gagnants de la troisième édition de La Communauté Desjardins en Action qui se sont partagés 75 000 $ pour des projets répondant à une ou plusieurs priorités d'investissement déterminées par la dernière consultation des membres : soutenir les personnes vulnérables, favoriser l'éducation et promouvoir la santé et les saines habitudes de vie.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente du conseil d'administration invite l'assemblée à faire parvenir toute question via la boîte de dialogue.

PROJET

1. M. (retiré) demande une précision quant à la masse salariale de la Caisse. Le directeur général répond qu'aux états financiers, l'indicateur *salaires et avantages sociaux* est de 9 461 000 $.

2. M. (retiré) demande combien a rapporté à la Caisse la fermeture des succursales et la diminution des guichets. Le directeur général indique que, pour l'année 2024, ce n'est pas une question d'économie puisque la Caisse a dû payer tout de même le loyer des locaux et la maintenance de l'ensemble de ses guichets automatiques. L'économie sera perceptible seulement dans les années à venir.

La présidente termine en mentionnant que s'il y a des questions non répondues, un suivi sera fait directement au membre ayant posé la question dans les meilleurs délais.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

On procède à la diffusion d'une capsule vidéo qui présente cet élément distinctif de notre coopérative.

La présidente mentionne que le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter en différé. Elle précise que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton *Documents* sous la fenêtre vidéo, sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse et que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui estimé le plus avantageux pour les membres et la communauté, et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Mme Caron ajoute que les excédents de la Caisse se chiffrent à 22 935 000 $, puis elle invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

M. Mario Aylwin commente la proposition sur le partage des excédents annuels ainsi que la répartition des ristournes aux membres ci-dessous :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		**22 935 k$**
Virements réglementaires et autres ajustements		**(5 546) k$**
• Affectation/utilisation des réserves plus-value[1]	(6 632) k$	
• Autres éléments du résultat	768 k$	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	319 k$	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k$	
Solde des excédents à répartir		**17 389 k$**
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		**(3 344) k$**
• Ristourne	(3 824) k$	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 000 k$	
• Affectation au FADM	(521) k$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		**0 k$**
Affectation à la réserve générale		**(14 045) k$**
Solde des excédents à répartir		**0 k$**

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
RISTOURNE VOLUMES[2]		
Comptes	0,58 $	**443 k$**
Épargne et placements		**549 k$**
Fonds		**153 k$**
Prêts et marges de crédit		**1 210 k$**
RISTOURNE ASSURANCES[3]	**23 $**/1 000 $ de prime	**487 k$**
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[3]	**0,58 $**/1 000 $ d'achats nets	**284 k$**
RISTOURNE PRODUITS[3]	Montant de **50 $**[4]	**570 k$**
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[3]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions	**128 k$**

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024		
	Total des ristournes aux membres	**3 823 428 $**
	Fonds d'aide au développement du milieu	**520 600 $**

Il s'agit d'une proposition de versement de 4 344 028 $, soit 520 600 $ au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et 3 823 428 $ en ristournes aux membres.

Aucune question n'est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que cette proposition sur le partage des excédents annuels soit soumise au vote en différé.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du conseil d'administration et tel que le prévoit notre règlement, Mme Sylvie Caron agira à titre de présidente d'élection. M. Luc Beaudoin agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité de mise en candidature, Mme Christine Richer, débute par un rappel sur la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du comité de mise en candidature. Elle précise que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires et qu'il s'agit plutôt d'objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Les compétences recherchées sont :
- Gestion d'entreprise
- Comptabilité
- Communication
- Éducation
- Technologies de l'information (TI)

Pour atteindre la parité, voici les critères de genre et les groupes d'âge souhaités :
- 1 femme
- 4 hommes

- 2 personnes de 18 à 34 ans
- 3 personnes de 35 à 49 ans

Autres éléments de représentativité :
- 2 personnes représentant la diversité ethnoculturelle
- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse

L'appel de candidatures a été diffusé pour une période minimale de 20 jours à partir du 22 janvier 2025. Pour les cinq (5) postes à pourvoir, la Caisse a reçu onze (11) candidatures éligibles.

Candidatures éligibles reçues à la fonction de membre du conseil d'administration cette année :
- Komi Ameha
- Ghislain Bellemare
- Étienne Calomne
- Luc Cossette
- Michel Dumoulin
- Sarah Fortin
- Réal Gauthier
- Ronan Guéguen
- Joanne Lauzon
- Gaétan Leblanc
- Richard Routhier

Mme Richer présente le tableau synthèse de toutes les candidatures éligibles reçues afin que les membres puissent constater de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible. Ce tableau est également disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates déposé sur le site Internet de la Caisse pour permettre aux membres de faire des choix éclairés avant d'exercer leur droit de vote.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Afin de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, la présidente d'élection, Mme Sylvie Caron, invite l'assemblée à visionner une capsule vidéo présentant chacune des onze personnes candidates, par ordre alphabétique de nom de famille. Un maximum de 2 minutes a été accordé à chacune d'elles.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

La présidente d'élection rappelle à ce moment que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Sylvie Caron donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. Elle leur rappelle qu'ils seront appelés à voter sur le partage

PROJET

des excédents annuels (ristournes) et sur l'élection des membres du conseil d'administration. Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Un onglet permettant d'écouter uniquement la portion de la présentation des personnes candidates sera également disponible. La présidente d'élection ajoute que toute la documentation de référence est déjà accessible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Mme Caron explique la procédure à suivre pour être habileté à voter via la plateforme AccèsD ou par l'entremise d'une borne de votation accessible dans les différents centres de services de la Caisse pour les membres qui n'ont pas AccèsD.

La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée et ce, jusqu'au 29 mars à 23 h 59.

Finalement, l'assemblée est informée que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit de 24 à 48 heures après la période de votation. Les résultats seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et ils seront disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale annuelle.

Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit la plus avantageuse, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'assemblée sera ajournée et reprise à une autre date afin qu'une nouvelle proposition soit soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Tous sont invités à compléter le court sondage de satisfaction de l'assemblée de ce jour accessible via un lien cliquable à côté du bouton *Documents*.

Puis, au nom de tous ses collègues, la présidente du conseil d'administration remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée générale annuelle pour leur présence, leur implication ainsi que pour leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire. Elle souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection à compter de maintenant.

Mme Caron remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée et tout particulièrement le personnel de la Caisse pour son engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients.

Fin de l'enregistrement en direct à 19 h 49.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus :

Total de sessions (participation en direct et en réécoute) : 96

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
97,18 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration
Au groupe universel pour la province de Québec sont élu(e)s au poste d'administrateur, administratrice, pour un mandat de 3 ans, par ordre alphabétique de nom de famille, M. Komi Ameha, M. Ghislain Bellemare, M. Luc Cossette, Mme Sarah Fortin et Mme Joanne Lauzon.

L'ordre du jour étant épuisé et les résultats ayant été publiés sur le site Internet et étant disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 1er avril 2025 à 12 h 04.

Sylvie Caron **PRÉSIDENTE**	**Luc Beaudoin** **SECRÉTAIRE**

PROJET